Union syndicale Solidaires
Sud PTT
FEDERATION SYNDICALE
des activités postales
et de télécommunications
25/27 rue des Envierges
75020 PARIS
Téléphone : 01 44 62 12 00
Télécopie : 01 44 62 12 34
Mail: sudptt@sudptt.org
Site internet: www.sudptt.org

Paris, le 27 juin 2014

A l'attention de Mr Philippe Wahl
Président de La Poste
44 Boulevard du Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Monsieur le Président,

Objet : Préavis de grève

La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 36 heures du vendredi 4 juillet 2014 à 12h au samedi 5 juillet 2014 à 24h00. Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels, fonctionnaires et contractuels, des CTC, PIC et PFR, ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Nous revendiquons :

- L'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois. L'arrêt de la concentration du trafic vers certaines PIC.
- Le respect des droits élémentaires du personnel : droit au téléphone, libre accès aux toilettes, droit de parler, arrêt du flicage médical, de la vidéosurveillance, du recours aux vigiles, maintien des lieux de vie et des navettes de transport
- Des horaires et des conditions de travail compatibles avec une vie normale et respectueuse de la santé des agents : pas de modulation du temps de travail et de modification des horaires dans le cadre de la loi du 20 Août, suppression des horaires aberrants (0h/6h, 4h/12h, 3h/9h...), maintien des 2 nuits sur 4, 1 samedi travaillé sur 3 au maximum avec compensation, 1h de pause repas par vacation, affectation par demie vacation, 4 agents par MTI et TPF...
- Un salaire correspondant à notre travail : le 13ème mois, 300 euros nets mensuels d'augmentation, II.1 grade de base et l'équivalent pour les agents sur les grades de reclassement, 3 euros de prime par heure de nuit travaillée
- Prise en compte de la pénibilité par la mise en place de la bonification retraite (1an tous les 7 ans)
- Le paiement de la «surcompensation» de 0,50 € pour tous les services de nuit
- 3 REX pour l'ensemble du personnel

Les revendications n'ont pas été satisfaites dans le cadre des préavis précédents. Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçus dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Gaëlle Differ
Secrétaire fédérale